



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 14 janvier 2020 à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Le conseiller Monsieur Mario Vallée est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2020-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Adoption budget 2020 et PTI
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Avis de motion règlement 196-2019
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019
- 3.5 Dépôt des correspondances
- 3.6 Dépôt du certificat relatif à la tenue de registre pour le règlement d'emprunt 195-2019

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification – Congédiement – Employée # 70-0047
- 4.2 Ratification – Congédiement – Employée # 13-0019

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Décembre 2019
- 5.2 État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 324 900 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020
- 5.4 Soumission pour émission de billets



No de résolution
ou annotation

- 5.5 Autorisation de paiement – Quote-part 2020 – Communauté métropolitaine de Montréal
- 5.6 Rémunération des employés municipaux pour l'année 2020
- 5.7 Rémunération des élus municipaux 2020
- 5.8 Demande de subvention emplois d'été Canada 2020
- 5.9 Autorisation de paiement – Quote-part 2020 – MRC Vaudreuil Soulanges

6. SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 6.1 Octroi de mandat – Services Gestion Incendie enr. – Analyse professionnel desserte incendie Vaudreuil-Dorion

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 – Mines Seleine, – Fourniture de sel
- 7.2 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 et autorisation de paiement – Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. – Nouvelle toilette extérieure au parc Saint-Pierre
- 7.3 Approbation du décompte provisoire et autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Octroi de mandat - Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) – Site du théâtre, camping et restaurant Pointe-des-Cascades

9. RÉGLEMENTS

- 9.1 Annulation – Règlement d'emprunt numéro 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg

10. PAROLES AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 – ADOPTION BUDGET 2020 ET PTI

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 relativement à l'adoption du budget 2020 et PTI est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,



No de résolution
ou annotation

2020-01-004

Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2019 – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 196-2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 relativement à l'avis de motion du règlement 196-2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 19 DÉCEMBRE 2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
17 décembre 2019	Municipalité des Cèdres	Demande en couverture / Service de sécurité incendie	Jimmy Poulin
28 novembre 2019	Autorité régionale de transport métropolitain	Orientations – ARTM	Paul Côté, Directeur général

2020-01-006

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA TENUE DE REGISTRE POUR LE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195-2019**

Tel que requis par l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général dépose séance tenante le certificat relatif à la tenue de registre pour le Règlement d'emprunt 195-2019



No de résolution
ou annotation

2020-01-007

décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg.

RATIFICATION – CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉE # 70-0047

CONSIDÉRANT que l'employée # 70-0047 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'employée # 70-0047 a été rencontrée par le directeur général et secrétaire-trésorier le 9 janvier 2020 afin de lui annoncer son congédiement;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le congédiement de l'employée # 70-0047, rétroactivement à la date du 9 janvier 2020.

Le vote est demandé par le conseiller Martin Juneau.

Le résultat du vote est le suivant :

Olivier Doyle : Pour	Martin Juneau : Contre
Pierre Lalonde : Pour	Peter M. Zytynsky : Contre
Girard Rodney : Pour	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2020-01-008

RATIFICATION – CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉE # 13-0019

CONSIDÉRANT que l'employée # 13-0019 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'employée # 13-0019 a été rencontrée par le directeur général et secrétaire-trésorier le 9 janvier 2020 afin de lui annoncer son congédiement;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le congédiement de l'employée # 13-0019, rétroactivement à la date du 9 janvier 2020.

Le vote est demandé par le conseiller Martin Juneau.

Le résultat du vote est le suivant :

Olivier Doyle : Pour	Martin Juneau : Contre
Pierre Lalonde : Pour	Peter M. Zytynsky : Contre
Girard Rodney : Pour	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2020-01-009

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de décembre 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de décembre 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 1 098 240,14 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	995 157,01 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	34 350,41 \$
Salaires nets	68 732,72 \$
TOTAL	1 098 240,14 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2020-01-010

ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément aux articles 1022 à 1024 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde, appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal mandate Me Conrad Delisle et Me Julie Paradis afin de représenter la Municipalité de Pointe-des-Cascades lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à payer à Me Conrad Delisle un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-011

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 324 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades



No de résolution
ou annotation

souhaite emprunter par billets pour un montant total de 324 900 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
156	324 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 156, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	17 700 \$	
2022.	18 200 \$	
2023.	18 800 \$	
2024.	19 200 \$	
2025.	19 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	231 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 156 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-012

SOUSSION POUR ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	14 janvier 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 janvier 2020
Montant :	324 900 \$		

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA



No de résolution
ou annotation

17 700 \$	2,73000 %	2021
18 200 \$	2,73000 %	2022
18 800 \$	2,73000 %	2023
19 200 \$	2,73000 %	2024
251 000 \$	2,73000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,73000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 700 \$	2,10000 %	2021
18 200 \$	2,15000 %	2022
18 800 \$	2,25000 %	2023
19 200 \$	2,35000 %	2024
251 000 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,55200

Coût réel : 2,81832 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

17 700 \$	2,82000 %	2021
18 200 \$	2,82000 %	2022
18 800 \$	2,82000 %	2023
19 200 \$	2,82000 %	2024
251 000 \$	2,82000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,82000 %

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 324 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 324 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 156. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



No de résolution
ou annotation

2020-01-013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2020 – COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le directeur général et secrétaire-trésorier verse, selon les modalités prévues, la somme de 27 717 \$, représentant la quote-part de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-01-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-014

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades* prévoit que les taux horaires seront majorés de l'IPC du mois d'octobre 2019 avec un minimum de deux pour cent (2 %) et un maximum de trois pour cent (3 %) à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC pour la période indiquée est de deux point sept pour cent (2.70 %);

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le salaire annuel des employés municipaux soit augmenté de deux point sept pour cent (2.70 %) pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-015

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX 2020

CONSIDÉRANT l'article 8 du *Règlement 193-2019 sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC pour la période indiquée est de deux point sept pour cent (2.70 %);

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'INDEXER les sommes fixées à l'article 3, 4, et 5 du règlement no.193-2019, établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux, de deux point cinq pour cent (2.70 %) pour l'année 2020, calculées sur la rémunération de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-016

DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le délai pour le dépôt d'une demande d'entente pour les emplois d'été Canada 2020;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Anne-Marie Duval, à présenter et signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-017

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2020 – MRC VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil Soulanges a déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le directeur général et secrétaire-trésorier verse, selon les modalités prévues, la somme de 146 666 \$, représentant la quote-part de la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2020 à la MRC de Vaudreuil Soulanges à même les postes budgétaires afférents ayant le code objet 951 dans le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-018

OCTROI DE MANDAT – SERVICES GESTION INCENDIE ENR. – ANALYSE PROFESSIONNEL DESSERTE INCENDIE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a entamé des discussions avec la Ville de Vaudreuil-Dorion pour une desserte incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme externe pour s'assurer qu'une desserte correspondrait aux besoins de la Municipalité et au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Services Gestion Incendie enr. au montant de 8 508,15 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

DE MANTADER le Services Gestion Incendie enr. pour l'analyse professionnel d'une possible desserte incendie avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 8 508,15 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-220-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-019

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 – MINES SELEINES – FOURNITURE DE SEL

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-015 autorisant l'entreprise Mines Seleine pour la fourniture de sel pour le déglacage des chaussés;



No de résolution
ou annotation

2020-01-020

CONSIDÉRANT que la quantité de sel livré est supérieure à la quantité demandée de 4.93 tonnes;

CONSIDÉRANT que le montant supplémentaire s'élève à 509,26 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement de l'entreprise Mines Seleine pour un montant maximum de 509,26 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à approuver l'ordre de changement ainsi qu'à payer l'entreprise Mines Seleine un montant de 509,26 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-330-00-620.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – LES MENUISERIES LAURENT
PROULX ET FILS INC. – NOUVELLE TOILETTE EXTÉRIEURE AU PARC
SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-011 autorisant l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. pour la construction d'une nouvelle toilette extérieure au parc Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'avenant de modification d'un mur pour cacher les conduits de ventilation;

CONSIDÉRANT que le montant supplémentaire s'élève à 271,92 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception du certificat de fin des travaux, le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Claude Matte architecte de la firme Dubé Matte Architectes inc. à l'effet de procéder à la réception provisoire des travaux;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
Appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement de Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. pour un montant maximum de 271,92 \$, incluant les taxes applicables;

D'APPROUVER la réception provisoire des travaux;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à approuver l'ordre de changement ainsi qu'à payer l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. un montant de 271,92 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-070-00-001;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. un montant maximal de 15 556,30 \$ à même le poste budgétaire 23-070-00-001 selon les directives émises par Monsieur Claude Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

2020-01-021

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES DENEXCO INC. – CONSTRUCTION D’UN RÉSERVOIR D’EAU POTABLE ET MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION D’EAU

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-033 octroyant le contrat à Les Entreprises Denexco inc. pour la construction d’un réservoir d’eau potable et modifications à la distribution d’eau;

CONSIDÉRANT la réception de l’acceptation provisoire de la fin des travaux, le 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Michel Leblond de la firme TechnoRem à l’effet de procéder à la réception provisoire des travaux conditionnellement à la réalisation de la liste de déficiences;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D’APPROUVER la réception provisoire des travaux conditionnellement à la réalisation de la liste de déficiences;

D’AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l’entreprise Denexco inc. un montant maximal de 317 543,84 \$ à même le règlement d’emprunt # 189-2019 selon les directives émises par Monsieur Michel Leblond.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2020-01-022

OCTROI DE MANDAT – DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) – SITE DU THÉÂTRE, CAMPING ET RESTAURANT POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la fin du bail unissant la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et le locataire opérant le site du théâtre, camping et restaurant de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la valeur du site pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l’importance du canal de Soulanges pour le développement récréotouristique et économique pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que Développement Vaudreuil-Soulanges (*DEV*) a été mandaté par la MRC pour produire et mettre en œuvre un plan de développement économique pour le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que le *DEV* reçoit de plus en plus de demandes pour connaître les opportunités d’affaires et accompagner des initiatives publiques et privées;

CONSIDÉRANT l’expertise du *DEV* dans la coordination d’appel de projets;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE MANTADER le *Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)* pour préparer un appel de propositions récréotouristiques pour le site et créer un



No de résolution
ou annotation

2020-01-023

sous-comité composé d'employés municipaux et d'élus pour travailler avec DEV sur ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ANNULATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 195-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CHÉRIBOURG

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2019 le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg*;

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2019, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à la salle communautaire Saint-Marseille de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 145 et que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 276;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ANNULER le *Règlement d'emprunt 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Le conseiller Olivier Doyle explique la correspondance reçue par ARTM.

Le conseiller Girard Rodney souligne la présence des citoyens, félicite l'équipe administrative et le chargé de projets pour leur travail en 2019.

Tous les membres du conseil désirent souhaiter la bonne année 2020 aux citoyens.

PAROLE AU MAIRE

- 16 décembre 2019 : Présidé une séance extraordinaire, présentation budget 2020 et dépôt de l'avis motion sur le règlement de taxation;
- 18 décembre 2019 : Rencontre avec les élus sur les zones de réserve de la municipalité pour la *Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*;
- 19 décembre 2019 : Rencontre avec le chargé de projets, M. Lyonnais et le représentant du *Club des motoneigistes harfang des neiges*, sur les zones fragiles de leurs tracés qui traverse la municipalité de Pointe-des-Cascades;
- 19 décembre 2019 : Rencontre avec le directeur général et secrétaire-trésorier avec la députée, Madame Marilyne Picard, sur les enjeux et projets en cours et future de la Municipalité et des futurs programmes de subvention;
- 19 décembre 2019 : Présidé une séance extraordinaire pour adopter le règlement de taxation 2020;



No de résolution
ou annotation

- 20 décembre 2019 : Rencontre avec l'urbanisme, Madame Iris Dumitras, avec la responsable de l'urbanisme de la MRC Vaudreuil-Soulanges, pour avoir les explications sur le choix des zones de réserve à la *CMM* sur le territoire de la municipalité.

Monsieur le maire annonce à l'assemblée sa démission à titre de maire et ce, effective à compter du 24 janvier 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Prévisions et soutien pour les pompiers actuels de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades
- Détails sur les congédiements des deux employés
- Félicitations pour le travail des pompiers lors d'une intervention
- Compte rendu des travaux et factures pour la TECQ 2014-2019
- Accès au transport en commun
- Étude de services incendie, détails sur l'offre de services
- Légalité des aides financières aux OSBL (SHRPDC)
- Clarifications sur le mandat au DEV pour le site du théâtre des Cascades
- Pouvoir décisif du théâtre des Cascades
- Vision du terrain du parc Chéribourg
- Provenance des augmentations de salaires pour les employés

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 46 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*



No de résolution
ou annotation

